

---

# Rapport technique sur les peuples autochtones

Recensement de la population, 2021



Date de diffusion : le 20 mars 2024

---



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

Date de diffusion : le 20 mars 2024

N° 98-307-X au catalogue, numéro 2021001

ISBN 978-0-660-47838-8

---

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Concepts et variables</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Collecte des données</b> .....	<b>4</b>
2.1 Méthodes de collecte .....	4
2.2 Taux de réponse au recensement (définitif) .....	4
2.3 Questionnaires et guides d'instruction .....	5
2.3.1 Langues du questionnaire .....	5
<b>3. Traitement des données</b> .....	<b>6</b>
3.1 Codage des réponses écrites aux questions liées aux Autochtones .....	6
3.1.1 Contrôle et imputation des variables relatives aux Autochtones .....	6
3.2 Pondération .....	7
<b>4. Évaluation et indicateurs de la qualité des données</b> .....	<b>8</b>
4.1 Suppression de données en raison de la confidentialité et de la qualité des données .....	8
4.1.1 Arrondissement aléatoire .....	8
4.1.2 Taux de non-réponse totale .....	8
4.1.3 Autres cas où des données sont supprimées ou non disponibles .....	9
4.2 Couverture .....	11
4.2.1 Sources des données .....	12
4.2.2 Erreur de sous-dénombrement net pour les réserves participantes .....	13
4.2.3 Erreur de couverture pour les réserves et établissements partiellement dénombrés .....	14
<b>5. Comparabilité</b> .....	<b>16</b>
5.1 Comparabilité historique .....	16
5.1.1 Différences dans le libellé et la présentation des questions liées aux Autochtones .....	16
5.1.2 Modifications législatives .....	17
5.1.3 Mobilité de réponse .....	17
5.1.4 Autres facteurs ayant des répercussions sur les réponses aux questions liées aux Autochtones .....	17
5.1.5 Différences dans la liste des réserves et établissements partiellement dénombrés .....	17
5.1.6 Changements apportés aux genres de subdivisions de recensement ayant trait à la population dont la résidence est « dans une réserve » .....	18
5.1.7 Comparabilité des chiffres de population et des logements au fil du temps .....	18
5.1.8 Comparabilité avec le Registre des Indiens .....	18
5.1.9 Comparabilité avec les projections du modèle Demosim .....	19
<b>6. Conclusion</b> .....	<b>21</b>

## Introduction

Le Recensement de la population vise l'ensemble de la population qui vit habituellement au Canada. Il comprend les personnes qui vivent dans les réserves et les établissements des Premières Nations, les personnes qui vivent dans les communautés inuites, les résidents permanents et les résidents non permanents tels que les demandeurs du statut de réfugié, les détenteurs d'un permis de travail ou d'études ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux<sup>1</sup>.

Le *Rapport technique sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021*, vise à présenter aux utilisateurs le cadre conceptuel et les définitions utilisés pour recueillir des données sur les peuples autochtones dans le cadre du Recensement de 2021, la façon dont les données ont été recueillies, les produits utilisés pour diffuser l'information et les aspects de la qualité des données ayant trait à ce sujet.

Le [chapitre 1](#) décrit les divers concepts et variables qui peuvent être utilisés pour définir la population autochtone. Le [chapitre 2](#) et le [chapitre 3](#) expliquent les procédures de collecte et de traitement des données. Les questions de confidentialité et de qualité des données sont abordées au [chapitre 4](#). Au [chapitre 5](#), on traite de la comparabilité des données au fil du temps et avec d'autres sources de données. Le [chapitre 6](#) présente quelques dernières constatations à propos de la comparabilité et de la qualité des données du Recensement de 2021 sur les peuples autochtones.

---

1. Pour obtenir plus de renseignements sur la population cible du recensement, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

## 1. Concepts et variables

Il existe divers concepts liés à la population autochtone à partir des données du Recensement de la population de 2021, selon l'optique et les besoins de l'utilisateur de données. Les variables suivantes proviennent de l'enquête et sont définies dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada :

- [Identité autochtone](#);
- [Groupe autochtone](#);
- [Statut d'Indien inscrit ou des traités](#);
- [Membre d'une Première Nation ou bande indienne](#);
- [Membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis](#);
- [Inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit](#);
- [Ascendance autochtone](#).

Les estimations démographiques pour le Canada tirées du Recensement de 2021, selon les différents concepts, sont présentées ci-dessous.

**Tableau 1**

**Estimations pour l'identité autochtone, le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis, l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit et l'ascendance autochtone, Recensement de 2021**

Concept	Estimation du Recensement de la population de 2021 <sup>1</sup>
Identité autochtone <sup>2</sup>	1 807 250
Groupe autochtone	1 772 025
Statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités	831 720
Membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne	790 865
Membre d'une organisation métisse ou d'un établissement métis	224 655
Inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit	60 865
Ascendance autochtone <sup>3</sup>	2 204 480

1. Arrondissement aléatoire et répartitions en pourcentage : Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis lors du Recensement de la population de 2021 tout en maintenant la qualité des résultats, on applique une méthode qui consiste à arrondir de façon aléatoire les valeurs présentées dans les cellules individuelles. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, parce que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %. En raison de l'arrondissement aléatoire, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits du Recensement de 2021, comme les documents analytiques et les divers tableaux de données.

2. « Identité autochtone » désigne les personnes s'identifiant aux peuples autochtones du Canada. Il s'agit des personnes qui ont déclaré être membre d'une Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), un Métis ou un Inuit, des personnes qui ont déclaré être des Indiens inscrits ou des Indiens des traités (aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*), et/ou des personnes qui ont déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne. L'article 35 (2) de la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que l'expression « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

3. Les personnes ayant une ascendance autochtone ont indiqué à la question 23 au moins une origine pouvant être classée comme une ascendance liée aux Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), aux Métis ou aux Inuit, qu'elle soit ou non déclarée en combinaison avec une ascendance non autochtone.

**Source** : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

# Rapport technique sur les peuples autochtones

Certaines régions géographiques définies légalement sont souvent importantes pour les utilisateurs des données sur les peuples autochtones. Les variables suivantes, qui sont définies dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada, sont disponibles à partir de l'enquête :

- [Résidence dans une réserve ou hors réserve](#);
- [Résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat](#).

Les données recueillies dans le cadre du Recensement de la population sont utilisées par les gouvernements, y compris les gouvernements et organismes autochtones, afin de mettre en place des programmes et des services destinés aux peuples autochtones.

Il est possible de dériver d'autres concepts liés à la population autochtone à partir de combinaisons différentes de questions du recensement. Par exemple, dans le questionnaire détaillé ([2A-L](#)) du Recensement de 2021, les données de la question 24 sur le groupe autochtone et de la question 26 sur le statut d'Indien inscrit ou des traités peuvent servir à déterminer la population des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) ayant le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités.

D'autres exemples :

- Population des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) sans statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités (sans statut);
- Population des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord) appartenant à une bande des Premières Nations;
- Population des Indiens inscrits ou des Indiens des traités appartenant à une bande indienne.

Les utilisateurs peuvent obtenir d'autres combinaisons de variables relatives aux Autochtones en fonction de leurs besoins en matière de données.

## 2. Collecte des données

Le Recensement de 2021 a eu lieu en mai 2021. La plupart des ménages (75 %) ont reçu un questionnaire abrégé du recensement, alors qu'un ménage sur quatre (25 %) a reçu un questionnaire détaillé.

En 2021, les données du questionnaire abrégé du recensement ont été recueillies dans le cas des résidents habituels des logements collectifs institutionnels. Les données du questionnaire abrégé du recensement ont aussi été recueillies pour les employés des gouvernements canadiens (gouvernements fédéral et provinciaux), les membres des Forces armées canadiennes, ainsi que leur famille, qui étaient temporairement à l'étranger au moment du recensement.

Les Autochtones vivant dans un logement collectif ou un établissement institutionnel, et à l'extérieur du Canada, ont reçu un questionnaire abrégé du recensement. Le questionnaire abrégé n'incluait pas les questions permettant de déterminer la population autochtone. Les sans-abri qui ne vivaient pas dans un refuge le jour du recensement étaient moins susceptibles d'être dénombrés.

En 2016, le dénombrement de certaines régions nordiques et éloignées du Canada a eu lieu avant le jour du recensement et était désigné comme étant un dénombrement anticipé. En 2021, le dénombrement anticipé a été annulé pour accorder plus de temps pour la préparation de la collecte des données en raison de la pandémie de COVID-19.

Pour obtenir plus d'information sur la date de référence et la collecte du recensement, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

### 2.1 Méthodes de collecte

Les répondants vivant à l'extérieur d'une réserve ou d'un établissement des Premières Nations, d'un établissement métis ou d'une communauté inuite ou éloignée ont reçu une lettre par la poste ou déposée à leur porte par un employé du recensement pour les inviter à remplir le questionnaire en ligne. Il était possible d'obtenir un questionnaire papier sur demande, en composant un numéro sans frais.

Un logement privé sur quatre a reçu le questionnaire détaillé ([2A-L](#)), alors que trois logements sur quatre ont reçu le questionnaire abrégé ([2A](#)). Les résidents qui souhaitaient être dénombrés séparément pouvaient remplir leur propre questionnaire en demandant un questionnaire abrégé individuel ([3A](#)).

Habituellement, les logements situés dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées sont dénombrés en personne au moyen de méthodes de recensement par interview. Toutefois, pour la première fois en 2021, les ménages dans les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées ont eu la possibilité de remplir eux-mêmes leur questionnaire, tant que c'était possible sur le plan opérationnel (p. ex. la communauté avait accès à Internet). Tous les ménages (100 %) ont été invités à remplir le questionnaire détaillé ([2A-R](#)). Selon la situation, une lettre d'invitation a été envoyée par la poste ou déposée à leur porte (avec des modifications mineures, p. ex. l'option du questionnaire papier n'était pas offerte). Le suivi des cas de non-réponse a eu lieu du 14 mai au 24 septembre 2021. Les ménages dans les régions où il n'était pas possible sur le plan opérationnel d'offrir l'autodéclaration ont rempli leur questionnaire du recensement avec un employé du recensement (en personne ou par téléphone).

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, Statistique Canada a embauché 15 conseillers supplémentaires au Programme de liaison avec les Autochtones pour former le Groupe de travail sur la participation des Autochtones au recensement afin d'appuyer les efforts de mobilisation des communautés autochtones et nordiques en vue du Recensement de 2021. Pour ce qui est du dénombrement dans les réserves et les établissements des Premières Nations, des procédures ont été suivies pour communiquer avec le chef et le conseil avant la collecte afin d'obtenir la permission d'effectuer le Recensement de 2021.

### 2.2 Taux de réponse au recensement (définitif)

Le taux de réponse au Recensement de 2021 s'établissait à 96,9 % à l'échelle du Canada, mais variait d'une province ou d'un territoire à l'autre pour tous les logements privés et collectifs occupés qui devaient recevoir un

questionnaire. Le taux de réponse le plus élevé était de 97,6 % à l'Île-du-Prince-Édouard, et le taux de réponse le plus faible était de 79,8 % au Nunavut (voir le [tableau 9.1](#) pour les taux de réponse selon la province ou le territoire). Pour obtenir plus de renseignements sur les taux de réponse, y compris les taux de réponse pondérés, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

## 2.3 Questionnaires et guides d'instruction

La plupart des données du recensement sont recueillies au moyen du [questionnaire abrégé du recensement](#) ou du [questionnaire détaillé du recensement](#). Le questionnaire abrégé du recensement est la principale source de données démographiques exhaustives au Canada. Le questionnaire détaillé, qui sert à compléter les données recueillies au moyen du questionnaire abrégé, vise à fournir des renseignements sur les personnes au Canada, selon leurs caractéristiques démographiques, sociales et économiques.

Le questionnaire [2A-L](#) traitait de divers sujets, notamment l'ascendance autochtone, l'identité autochtone, l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, et le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités. Il a été utilisé pour dénombrer les logements privés dans les secteurs d'envoi par la poste et de listage/livraison.

Le questionnaire [2A-R](#) a servi au dénombrement dans les réserves et établissements des Premières Nations, dans les établissements métis, ainsi que dans les communautés inuites et éloignées. En 2021, certains secteurs comptaient des ménages non autochtones sur des terres autochtones louées; ces ménages n'ont pas reçu le questionnaire 2A-R. Les questions du questionnaire 2A-R étaient les mêmes que celles du questionnaire 2A-L. Cependant, les exemples ont été adaptés pour les communautés des Premières Nations, les établissements métis, les régions inuites et d'autres régions éloignées. De plus, dans le questionnaire 2A-R, deux questions supplémentaires ont été ajoutées sur le logement de bande, et on demandait aux personnes vivant dans une réserve ou un établissement des Premières Nations de sauter les questions sur la citoyenneté, le statut d'immigrant reçu et l'année d'immigration.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter aux [questionnaire\(s\) et guide\(s\) de déclaration pour 2021](#).

### 2.3.1 Langues du questionnaire

Fournies en français et en anglais, les questions du Recensement de 2021 et les raisons pour lesquelles elles étaient posées étaient également disponibles en 13 langues autochtones et en 12 autres langues non officielles, ainsi qu'en braille, en version audio et dans une vidéo en langue des signes. Il est important de noter que les questions ont été traduites aux fins de référence seulement. Le questionnaire du recensement devait être rempli en français ou en anglais.

Les questions du Recensement de 2021 ont été traduites dans les langues autochtones suivantes :

- Atikamekw;
- Cri du nord du Québec;
- Denesuline (chipewyan);
- Oji-cri;
- Tlicho;
- Ojibwé;
- Inuktitut (Nunavik);
- Cri des plaines;
- Inuktitut (Nunavut);
- Cri des marais;
- Montagnais;
- Naskapi;
- Mohawk.

## 3. Traitement des données

L'étape de traitement des données du Recensement de 2021 a commencé par la conversion des réponses en données significatives. Cette partie du cycle d'enquête comportait six activités principales :

1. Réception et enregistrement;
2. Imagerie et saisie des données;
3. Contrôles;
4. Codage;
5. Contrôle et imputation;
6. Pondération.

Pour obtenir des renseignements généraux sur le traitement des données, veuillez vous reporter au [Guide du Recensement de la population, 2021](#), n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

### 3.1 Codage des réponses écrites aux questions liées aux Autochtones

À la question portant sur l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, les réponses écrites ont été codées en fonction d'une liste de plus de 600 Premières Nations et bandes indiennes. La proportion de réponses obtenues au moyen d'un codage automatisé était de 82,8 %. Les autres réponses ont été codées à l'aide d'un modèle d'apprentissage automatique et révisées par des spécialistes du domaine au moyen d'une application interactive. Cette application comprenait plusieurs fichiers de référence, notamment un fichier prévoyant différentes orthographes pour les noms de Premières Nations et les codes correspondants, ainsi qu'un fichier contenant des codes géographiques pour les réserves, le nom de ces réserves et le nom des Premières Nations affiliées à ces réserves.

En 2021, de nouvelles questions sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis, ainsi que sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit, ont été ajoutées au questionnaire du recensement. Chacune de ces questions avait une case pour réponse écrite à titre de réponse possible. Un processus semblable a été utilisé au moyen du codage automatisé, d'un modèle d'apprentissage automatique et d'un examen par un spécialiste du domaine. Bien qu'aucune catégorie de diffusion supplémentaire n'ait été créée en fonction des réponses écrites à la question sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit, les réponses ont été codées avant de passer à l'environnement de production et comprenaient les réponses écrites ayant été associées aux options à sélectionner dans la question.

#### 3.1.1 Contrôle et imputation des variables relatives aux Autochtones

Après la saisie des données, le contrôle initial et les opérations de codage, les données ont été traitées jusqu'à l'étape du contrôle final et de l'imputation. Le contrôle final a permis de détecter les réponses non valides et les incohérences, ainsi que les questions sans réponse. L'imputation a remplacé les réponses manquantes, non valides ou incohérentes par des valeurs plausibles. Lorsqu'elle est effectuée judicieusement, l'imputation peut améliorer la qualité des données en remplaçant les non-réponses par des réponses plausibles et comparables à celles que l'on aurait obtenues si les répondants avaient répondu aux questions. Elle offre également l'avantage de produire un ensemble complet de données.

L'imputation des données du recensement a été réalisée selon la méthode du plus proche voisin. Cette méthode est très répandue pour le traitement des non-réponses aux questions. Elle permet de remplacer l'information manquante, non valide ou incohérente relativement à un répondant par les valeurs fournies par un autre répondant qui lui est similaire. Les règles d'identification du répondant correspondant le mieux au non-répondant peuvent varier en fonction des variables à imputer. Les méthodes d'imputation par donneur ont des propriétés intéressantes et, de façon générale, ne nuisent pas à la répartition des données comme le font de nombreuses autres techniques d'imputation. L'imputation par la méthode du plus proche voisin permet d'assurer la cohérence des données (voir le [chapitre 8](#) du [Guide du Recensement de la population, 2021](#), n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada).

En 2021, les variables suivantes ont été traitées ensemble, et les liens entre elles ont été clairement définis à l'avance : origine ethnique ou ascendance autochtone, groupe de population ou minorité visible, groupe autochtone, statut d'Indien inscrit ou des traités, appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne, appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis, et inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit. L'imputation par donneur pour les renseignements manquants concernant ces variables a été faite à l'aide d'un même donneur pour toutes les variables, dans la mesure du possible. Cela réduit les risques de renseignements incohérents étant imputés par de multiples donneurs dans l'ensemble de ces variables.

Les taux de non-réponse et les taux d'imputation pour les questions posées se trouvent dans le [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#), n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada. Des indicateurs de la qualité pour les questions posées sont aussi accessibles en ligne pour divers niveaux géographiques, y compris les subdivisions de recensement : [Tableaux sur la qualité des données, Recensement de la population de 2021](#).

## 3.2 Pondération

La pondération a été effectuée de façon que les résultats représentent l'ensemble de la population. De ce fait, on a attribué à chaque ménage un poids de sondage égal à l'inverse de sa probabilité de sélection dans l'échantillon. Dans les unités de collecte (UC) au sein des communautés des Premières Nations, des établissements métis, des régions inuites et d'autres régions éloignées où 100 % des ménages ont dû remplir un questionnaire détaillé, ce poids était égal à 1. Dans les autres types d'UC, ce poids était égal à 4.

Dans les UC au sein des communautés des Premières Nations, des établissements métis, des régions inuites et d'autres régions éloignées, on a tenu compte de la non-réponse totale au questionnaire détaillé en effectuant l'imputation. Les données des ménages qui n'ont répondu à aucune question sont imputées à l'aide des données d'un ménage répondant. Tous les ménages privés de ces UC qui ne faisaient pas partie de réserves et d'établissements partiellement dénombrés ont conservé leur poids de sondage de 1 aux fins d'estimation.

Dans d'autres types d'UC, divers ajustements ont été apportés aux poids pour traiter la non-réponse totale au questionnaire détaillé, et une méthode d'imputation différente a été utilisée.

Vous trouverez plus de renseignements sur la pondération au [chapitre 12](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

## 4. Évaluation et indicateurs de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données vise à déterminer la qualité globale des données de l'enquête afin de mieux comprendre la façon dont les erreurs surviennent et leurs sources, et d'informer les utilisateurs quant au degré de fiabilité des données. Pour obtenir plus de renseignements sur la qualité globale des données du Recensement de 2021, veuillez consulter le [chapitre 9](#) du *Guide du Recensement de la population, 2021*, n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

### 4.1 Suppression de données en raison de la confidentialité et de la qualité des données

Les données du recensement font aussi l'objet de divers processus automatisés et manuels visant à déterminer s'il y a lieu de les supprimer afin d'assurer la confidentialité (non-divulgaration).

Afin de donner un aperçu de la qualité des données associée à une région géographique, un code numérique à cinq chiffres représentant cinq indicateurs de la qualité des données est attribué à chaque région géographique normalisée dans la base de données du recensement. Ce code peut être utilisé pour déceler les régions dans lesquelles des données ont été supprimées pour des raisons précises et pour obtenir des renseignements sur le niveau de non-réponse totale dans la région. Le code numérique à cinq chiffres et ses composantes sont décrits plus en détail dans la [section 4](#) des *Lignes directrices sur la qualité des données du Recensement de 2021*, n° 98-26-0006 au catalogue de Statistique Canada.

#### 4.1.1 Arrondissement aléatoire

Tous les chiffres présentés dans les totalisations du recensement font l'objet d'un arrondissement aléatoire, qui consiste à transformer les chiffres bruts en chiffres arrondis aléatoirement. Cette mesure réduit les risques de divulgation de l'identité des répondants dans les totalisations.

Vous trouverez plus de renseignements sur la suppression des données dans le [Guide du Recensement de la population, 2021](#), n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

#### 4.1.2 Taux de non-réponse totale

La non-réponse totale survient lorsque toutes les questions sont sans réponse pour un logement ayant reçu un questionnaire ou lorsqu'un questionnaire retourné ne contient pas le contenu minimal (c'est-à-dire qu'il contient des renseignements insuffisants pour continuer le traitement). Elle est mesurée par le taux de non-réponse totale (NRT). Le taux de NRT est l'indicateur principal de la qualité qui accompagne chaque produit diffusé du Recensement de la population de 2021. En ce sens, il remplace le taux global de non-réponse (TGN), qui était utilisé lors du Recensement de la population de 2016 et des cycles précédents. Le TGN combinait la non-réponse totale et la non-réponse partielle, alors que le taux de NRT tient uniquement compte de la non-réponse totale. La non-réponse partielle est considérée séparément. Cette nouvelle approche permet d'offrir de l'information détaillée sur la qualité des données.

Un taux de NRT plus faible indique un risque moins élevé de biais attribuable à la non-réponse et, par conséquent, représente des chiffres et estimations plus fiables. Afin d'optimiser l'information diffusée, il n'y a pas de suppression de données fondée sur la non-réponse pour le Recensement de 2021. Les données pour les régions ayant un taux de NRT élevé doivent toutefois être utilisées avec prudence. Un avertissement à cet effet accompagne les produits de données pour lesquels le taux de NRT est supérieur à 50 %. Plus de renseignements sur les taux de NRT et d'autres indicateurs de la qualité des données se trouvent dans les [Lignes directrices sur la qualité des données du Recensement de 2021](#), n° 98-26-0006 au catalogue de Statistique Canada.

Les taux de NRT pour la population vivant dans les réserves et dans l'Inuit Nunangat se trouvent dans le [Guide de référence sur les peuples autochtones, Recensement de la population, 2021](#), n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada. Les taux de NRT pour le Recensement de la population de 2021 sont disponibles en ligne pour divers niveaux géographiques, y compris les subdivisions de recensement : [Tableaux sur la qualité des données, Recensement de la population de 2021](#).

## 4.1.3 Autres cas où des données sont supprimées ou non disponibles

Des données peuvent être supprimées pour des raisons de confidentialité, mais elles peuvent aussi être supprimées ou non disponibles pour des raisons liées à la collecte des données.

### 4.1.3.1 Suppression des données sur la citoyenneté, le statut d'immigrant reçu et la période d'immigration — Suppression relative aux réserves des Premières Nations du questionnaire 2A-R

On supprime aussi des données lorsque certaines questions ne sont pas posées à tous les répondants. Les personnes vivant dans des réserves et établissements des Premières Nations (c.-à-d. les personnes vivant dans des réserves selon la [résidence dans une réserve ou hors réserve](#)) qui ont été dénombrées au moyen du questionnaire [2A-R](#) du Recensement de la population de 2021 n'ont pas eu à répondre aux questions sur la citoyenneté. Par conséquent, les données portant sur la citoyenneté, le statut d'immigrant, l'année d'immigration, la catégorie d'admission, le type de demandeur, l'année d'arrivée, la province ou le territoire de destination initiale et l'expérience préalable à l'admission ne sont pas disponibles pour les réserves et les établissements au niveau des subdivisions de recensement. Les données sur la citoyenneté et l'immigration sont toutefois incluses dans les totaux pour les régions géographiques, comme les divisions de recensement et les provinces.

### 4.1.3.2 Régions partiellement dénombrées

En 2021, il y avait au total 63 réserves et établissements déclarés comme étant « partiellement dénombrés » dans le cadre du Recensement de la population. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à l'[annexe 1.5 – Réserves et établissements partiellement dénombrés](#) dans le *Guide du Recensement de la population, 2021*, n° 98-304-X au catalogue de Statistique Canada.

### 4.1.3.3 Disponibilité des données du recensement pour les communautés (subdivisions de recensement)

Le [tableau 2](#) indique le nombre de subdivisions de recensement (SDR) selon le type de suppression de données et la disponibilité des données. Des 5 161 SDR au Canada, 267 n'étaient pas habitées et 63 correspondaient à des réserves et établissements partiellement dénombrés. Il y avait 4 831 SDR habitées et, de celles-ci, 314 ont été exclues, car leur population était supérieure à 0, mais inférieure à 40. Les données sont donc disponibles pour 4 517 SDR.

**Tableau 2**

**Subdivisions de recensement, selon le type de suppression de données du questionnaire détaillé et la disponibilité des données, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2021**

Nombre de SDR	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.
Nombre total de SDR	5 161	372	98	95	266	1 282	577
Nombre total de SDR sans population	267	10	...	3	2	93	13
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	63	...	...	...	...	8	13
Nombre total de SDR ayant une population	4 831	362	98	92	264	1 181	551
SDR exclues (SDR ayant une population inférieure à 40 personnes, mais supérieure à 0)	314	12	1	8	6	19	12
SDR pour lesquelles des données sont disponibles	4 517	350	97	84	258	1 162	539

  

Nombre de SDR	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Nombre total de SDR	239	951	423	751	35	41	31
Nombre total de SDR sans population	8	48	8	70	3	4	5
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	10	1	8	23	...	...	...
Nombre total de SDR ayant une population	221	902	407	658	32	37	26
SDR exclues (SDR ayant une population inférieure à 40 personnes, mais supérieure à 0)	8	88	23	122	10	4	1
SDR pour lesquelles des données sont disponibles	213	814	384	536	22	33	25

... n'ayant pas lieu de figurer

SDR = subdivisions de recensement

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

#### 4.1.3.4 Disponibilité des données du recensement pour les communautés vivant dans les réserves (subdivisions de recensement)

Dans le cadre du Recensement de 2021, le secteur de résidence « réserve » comprenait au total 1 026 SDR, soit 137 SDR non habitées, 63 réserves et établissements partiellement dénombrés et 826 SDR habitées. Des 826 SDR habitées, 197 ont été supprimées parce que la population était supérieure à 0, mais inférieure à 40. Le [tableau 3](#) indique le nombre de communautés (SDR) dans les réserves pour lesquelles les données du recensement sont disponibles.

Tableau 3

Subdivisions de recensement correspondant à une réserve, selon le type de suppression de données du questionnaire détaillé et la disponibilité des données, Canada, provinces et territoires, Recensement de 2021

Nombre de SDR correspondant à une réserve	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.
Nombre total de SDR	1 026	3	4	27	20	42	147
Nombre total de SDR sans population	137	...	3	...	...	...	10
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	63	...	...	...	...	8	13
Nombre total de SDR ayant une population	826	3	1	27	20	34	124
SDR exclues (SDR ayant une population inférieure à 40 personnes, mais supérieure à 0)	197	...	1	8	5	2	10
SDR pour lesquelles des données sont disponibles	629	3	3	16	15	32	114

Nombre de SDR correspondant à une réserve	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Nombre total de SDR	91	173	86	431	...	2	...
Nombre total de SDR sans population	6	44	5	69	...	...	...
Nombre total de réserves partiellement dénombrées (SDR)	10	1	8	23	...	...	...
Nombre total de SDR ayant une population	75	128	73	339	...	2	...
SDR exclues (SDR ayant une population inférieure à 40 personnes, mais supérieure à 0)	6	34	11	119	...	1	...
SDR pour lesquelles des données sont disponibles	69	94	62	220	...	1	...

... n'ayant pas lieu de figurer

SDR = subdivisions de recensement

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

## 4.2 Couverture

Il y a deux types d'erreurs de couverture : le sous-dénombrement de la population et le surdénombrement de la population. Le **sous-dénombrement de la population** désigne l'exclusion d'une personne qui aurait dû être dénombrée. Le **surdénombrement de la population** désigne l'inclusion d'une personne à plusieurs reprises ou l'inclusion d'une personne qui n'aurait pas dû être dénombrée. Des études antérieures ont démontré que l'erreur liée au dénombrement des personnes qui n'auraient pas dû être dénombrées est négligeable comparativement aux dénombremments multiples dans le recensement canadien; en conséquence, cette erreur n'est pas prise en compte.

Le sous-dénombrement est généralement plus fréquent que le surdénombrement. L'incidence nette du sous-dénombrement et du surdénombrement sur la taille d'une population étudiée est le **sous-dénombrement net de la population**. Le sous-dénombrement net représente le nombre de personnes exclues qui auraient dû être dénombrées (sous-dénombrement), moins le nombre de dénombremments en trop de personnes dénombrées plus d'une fois (surdénombrement). Le **sous-dénombrement net de la population du recensement**, c'est-à-dire la valeur nette du sous-dénombrement et du surdénombrement, équivaut au nombre net de personnes qui ont été omises dans le cadre du recensement.

La présente section porte sur les estimations du **sous-dénombrement net de la population** du Recensement de 2021 dans le cas des personnes vivant dans les réserves et les établissements, y compris les personnes n'ayant pas d'identité autochtone. Ces estimations sont présentées séparément pour les réserves et les établissements dont le dénombrement n'a pas été mené à terme ou n'a pas été fait du tout (réserves et établissements partiellement dénombrés) et pour les autres réserves et établissements (réserves et établissements participants).

Les erreurs de couverture du recensement se produisent généralement à l'étape de la collecte sur le terrain. Voici des exemples de sous-dénombrement et de surdénombrement :

## Exemples de sous-dénombrement

1. Le questionnaire a été retourné, mais une personne qui vivait dans le logement n'a pas été incluse.
2. Le logement n'a jamais reçu de questionnaire.
3. Des personnes ayant deux adresses de résidence ont été omises aux deux adresses en raison de l'incertitude quant à leur adresse principale.
4. Des personnes n'ayant pas d'adresse de résidence fixe ont été omises dans le cadre du recensement.

## Exemples de surdénombrement

1. Des enfants dont les parents vivent dans des ménages distincts ont été inclus dans le questionnaire de chaque parent.
2. De jeunes adultes qui viennent de quitter la maison, probablement parce qu'ils sont à la recherche d'un travail ou qu'ils fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire, ont été inscrits au nouvel endroit et au domicile de leurs parents.
3. Des personnes qui ont un emploi les obligeant à vivre à l'extérieur de leur domicile habituel ont été inscrites à leur domicile et à l'autre endroit.
4. Des personnes d'un établissement institutionnel ont également été inscrites par leur famille comme vivant à domicile.

### 4.2.1 Sources des données

Les estimations de l'erreur de couverture du Recensement de la population de 2021 sont calculées à partir des données du Recensement de 2021 et des résultats de deux études : l'Étude sur le sous-dénombrement du recensement (ESoR) [anciennement appelée la contre-vérification des dossiers, jusqu'au cycle du Recensement de 2016] et l'Étude sur le surdénombrement du recensement (ESuR). L'ESoR permet de mesurer le sous-dénombrement de la population, tandis que l'ESuR permet de mesurer le surdénombrement de la population.

Dans l'ESoR, un échantillon aléatoire de personnes représentant la population cible du recensement a été tiré de bases de sondage indépendantes du Recensement de 2021. On a consulté la base de données du Recensement de 2021 afin de déterminer si ces personnes avaient été dénombrées dans les faits. Au besoin, une interview (généralement téléphonique) a été menée pour recueillir de plus amples renseignements, afin de déterminer si la personne faisait partie ou non du champ du recensement et, le cas échéant, pour obtenir d'autres données afin de déterminer si la personne était couverte ou non.

Le surdénombrement a été mesuré grâce à l'appariement entre la base de données du Recensement de 2021 et une liste établie à partir de sources de données administratives de personnes qui auraient dû être dénombrées, ainsi que par l'appariement entre la base de données du Recensement de 2021 et elle-même. Dans l'ESuR, on a utilisé des méthodes de couplage d'enregistrements probabilistes et déterministes pour déceler les appariements qui se rapprochent ou qui sont exacts afin de créer une base de sondage de doublons possibles dans la base de données du Recensement de 2021. Les paires de doublons possibles ont été échantillonnées, et une vérification manuelle a été effectuée au moyen du nom de la personne, des caractéristiques démographiques, de la composition du ménage et du lien afin de déterminer les cas réels de dénombrement en double.

Pour obtenir plus de renseignements sur les erreurs de couverture du Recensement de la population de 2021, veuillez consulter [Le Quotidien](#).

## 4.2.2 Erreur de sous-dénombrement net pour les réserves participantes

Le tableau 4 présente les estimations du sous-dénombrement net du Recensement de 2021 pour les personnes vivant dans une réserve participante, pour l'ensemble du Canada et pour chaque province et territoire. La répartition des personnes ayant une identité autochtone et des personnes n'ayant pas d'identité autochtone n'est pas disponible. Le taux de sous-dénombrement net du recensement indique la proportion de l'ensemble de la population qui a été omise dans les totalisations du Recensement de 2021. Une estimation négative indique que l'estimation du surdénombrement était supérieure à l'estimation du sous-dénombrement. Cela pourrait aussi être causé par un nombre élevé de personnes imputées dans les réserves d'une province ou d'un territoire lors du processus de l'imputation des ménages entiers effectué pour compenser les logements non résolus.

**Tableau 4**  
**Sous-dénombrement net de la population du Recensement de 2021 dans les réserves et établissements participants, Canada, provinces et territoires**

Provinces et territoires	Chiffres du recensement	Sous-dénombrement net du recensement			
		nombre estimé	erreur-type	taux estimé (%)	erreur-type (%)
<b>Canada</b>	<b>367 596</b>	<b>22 857</b>	<b>7 299</b>	<b>5,85</b>	<b>1,76</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	3 033	-259	217	-9,34	8,57
Île-du-Prince-Édouard	609	49	70	7,45	9,84
Nouvelle-Écosse	12 731	-42	395	-0,33	3,13
Nouveau-Brunswick	8 936	1 201	750	11,85	6,52
Québec	40 523	1 242	1 872	2,97	4,35
Ontario	46 755	748	3 120	1,57	6,46
Manitoba	62 596	5 878	2 667	8,58	3,56
Saskatchewan	55 872	3 260	1 743	5,51	2,79
Alberta	44 829	-133	2 856	-0,30	6,41
Colombie-Britannique	91 447	10 914	4 666	10,66	4,07
Yukon	0	0	0	0,00	0,00
Territoires du Nord-Ouest	265	-2	23	-0,76	8,79
Nunavut	0	0	0	0,00	0,00

**Sources** : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021; Étude sur le sous-dénombrement du recensement, 2021; Étude sur le surdénombrement du recensement, 2021.

Quatorze réserves de retour en 2016 (c.-à-d. qui n'avaient pas participé au Recensement de 2011, mais qui ont participé au Recensement de 2016) ont été exclues des bases de sondage de l'ESoR de 2021 en raison d'une faible couverture dans la base de données des réponses du Recensement de 2016 et la base des personnes oubliées de l'ESoR de 2016. Au total, 2 de ces réserves se trouvaient au Québec, 11, en Ontario et 1, au Manitoba. La majorité de la population vivant dans ces réserves n'était pas couverte par les bases de sondage utilisées pour choisir l'échantillon de l'ESoR de 2021. Trois de ces 14 réserves n'étaient pas des réserves participantes du Recensement de 2021.

L'ESoR ne pouvait pas permettre d'estimer le sous-dénombrement pour ces 14 réserves de retour. Cette situation n'était pas nouvelle pour l'ESoR. Pour cette raison, les 14 réserves de retour ont été exclues de l'estimation du sous-dénombrement de la population au recensement de l'ESoR ainsi que des chiffres du recensement présentés dans le tableau précédent.

L'estimation du surdénombrement de la population pour une région géographique particulière, comme les réserves et établissements participants, comprend les personnes figurant dans les questionnaires de deux logements dont au moins un se trouve dans une réserve. L'autre logement peut être dans la même réserve ou dans une réserve différente, ou encore hors réserve. Étant donné que l'ESuR ne permet pas de déterminer le logement dans lequel une personne aurait dû être dénombrée, on part de l'hypothèse que la personne est tout aussi susceptible

d'avoir été dénombrée dans le premier logement que dans le deuxième. Par conséquent, afin de produire des estimations du surdénombrement, on attribue la moitié du poids de la personne à chaque logement. Ce concept est important pour les petits domaines, comme la population vivant dans les réserves. Environ 64 % des cas de surdénombrement qui touchent un logement situé dans une réserve touchent aussi un logement hors réserve.

## 4.2.3 Erreur de couverture pour les réserves et établissements partiellement dénombrés

Comme il a été mentionné plus haut, un certain nombre de réserves et d'établissements n'ont pas participé au recensement parce que le dénombrement n'a pas été autorisé ou parce qu'il a été interrompu avant d'être mené à terme. De plus, les restrictions relatives à la santé et à la sécurité mises en place pour ralentir la propagation de la COVID-19 et les événements naturels (y compris les évacuations en raison des feux de forêt) ont contribué au dénombrement partiel de multiples réserves et établissements. En 2021, on comptait 63 réserves et établissements partiellement dénombrés dans le cadre du recensement. Pour ces réserves, les données du recensement ne sont pas disponibles et ne sont donc pas comprises dans les totalisations du recensement.

Ces régions soulèvent des problèmes particuliers dans le cas des études sur la couverture et du Programme des estimations démographiques (PED). Les réserves et établissements partiellement dénombrés ne font pas partie du champ des études sur la couverture du recensement. Toutefois, le PED exige une estimation du nombre de résidents habituels vivant dans ces 63 réserves et établissements partiellement dénombrés. Comme ni le recensement ni les études sur la couverture ne permettent de produire une estimation de la population vivant dans ces régions, on a utilisé une méthode fondée sur un modèle pour ces réserves. Les estimations qui en découlent devraient être utilisées avec prudence puisqu'elles sont fondées entièrement sur un modèle. Les résultats découlant du modèle appliqué à l'échelle nationale sont présentés au tableau 5.

**Tableau 5**

### Chiffres de population estimés au moyen d'un modèle pour les réserves et les établissements partiellement dénombrés, Canada, 2006, 2011, 2016 et 2021

Chiffres estimés	Canada
Estimation de la population des REPD en 2006	40 115
Estimation de la population des REPD en 2011	37 392
Estimation de la population des REPD en 2016	27 790
Estimation de la population des REPD en 2021	58 480
Chiffre de population estimé au Recensement de 2021	55 247
Estimation du sous-dénombrement net au Recensement de 2021	3 233

REPD = réserves et établissements partiellement dénombrés

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006, 2011, 2016 et 2021.

Dans le contexte du Recensement de 2021, 63 réserves et établissements, où vivaient 58 480 personnes selon un nombre estimatif, ont été considérés comme partiellement dénombrés. Les estimations de 2021 de cette population sont environ deux fois plus élevées que les estimations de 2016.

#### 4.2.3.1 Modèle d'estimation

Un modèle d'estimation en deux étapes a été élaboré pour estimer la population.

On a d'abord procédé à une régression linéaire simple pour prédire les chiffres du Recensement de 2021 dans le cas des 63 réserves pour lesquelles aucune donnée n'a été recueillie. La régression linéaire a été calculée à partir de l'ensemble des réserves et établissements qui avaient été complètement dénombrés au Recensement de 2016 et au Recensement de 2021. Le modèle suppose une croissance linéaire de 2016 à 2021 pour l'ensemble des provinces, et comprend des estimations distinctes dans le cas des paramètres de régression pour chaque province. Le modèle a été évalué en fonction des hypothèses de régression de base que sont l'indépendance des erreurs, l'homogénéité des variances et la normalité des erreurs.

Pour chaque réserve ou établissement partiellement dénombré, la variable d'entrée pour le modèle de régression était soit le chiffre réel du Recensement de 2016, soit le chiffre du recensement le plus probable calculé à l'aide du modèle de 2016. Le produit du modèle était le chiffre estimé du Recensement de 2021.

La deuxième étape a servi à corriger l'estimation des chiffres du recensement pour tenir compte du sous-dénombrement net. On a estimé le sous-dénombrement net pour les réserves et établissements partiellement dénombrés en calculant d'abord le taux national de sous-dénombrement net pour l'ensemble des réserves et établissements complètement dénombrés, puis en appliquant ce taux à l'estimation du chiffre du recensement de chaque réserve ou établissement partiellement dénombré.

## 5. Comparabilité

### 5.1 Comparabilité historique

Les chiffres de la population des groupes autochtones, des Indiens inscrits ou des Indiens des traités, et des Premières Nations ou des bandes indiennes peuvent changer au fil du temps pour diverses raisons. Le changement (à la hausse ou à la baisse) du nombre de personnes déclarant appartenir à un groupe autochtone, avoir le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, ou être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne est attribuable, d'une part, à la croissance démographique, et, d'autre part, aux changements dans les tendances en matière de déclaration des groupes autochtones et des populations autochtones et non autochtones.

Les chiffres de la population autochtone peuvent aussi fluctuer au fil du temps en raison de différences dans le libellé et la présentation des questions relatives aux Autochtones, de changements législatifs, de différences dans l'ensemble des réserves et établissements partiellement dénombrés et de changements apportés à la définition de ce qui constitue une réserve.

Par ailleurs, les chiffres des variables relatives aux Autochtones peuvent également changer en raison des différences dans la méthodologie ou des changements entre le Recensement de 2021, le Recensement de 2016, l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et les recensements de 2006 et de 2001 (changements en matière de pondération et de calage, modifications apportées aux univers, etc.).

Les chiffres de l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis et de l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit sont inclus pour la première fois dans le Recensement de 2021.

#### 5.1.1 Différences dans le libellé et la présentation des questions liées aux Autochtones

Les questions qui figuraient dans le Recensement de 2016 concernant le groupe autochtone, le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, l'appartenance à une Première Nation ou à une bande indienne et l'ascendance autochtone ont été conservées dans le cadre du Recensement de 2021, mais une modification a été apportée au libellé de la question sur le groupe autochtone (question 24). À la question 24 (groupe autochtone), le terme « Autochtone » a été supprimé de la question et de la catégorie des réponses du questionnaire. On a plutôt utilisé une approche fondée sur les distinctions et on a fait référence aux peuples autochtones en employant les termes « Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord) », « Métis » et « Inuk (Inuit) ».

Les changements apportés à la question 23 portant sur l'ascendance autochtone (origine ethnique ou culturelle) sont décrits dans le [Guide de référence sur l'origine ethnique ou culturelle, Recensement de la population, 2021](#), n° 98-500-X au catalogue de Statistique Canada.

Deux nouvelles questions ont été ajoutées au Recensement de 2021 pour permettre de recueillir des renseignements sur l'appartenance à une organisation métisse ou à un établissement métis (question 28) et sur l'inscription en vertu d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit (question 29).

Pour observer l'évolution des questions concernant la population autochtone au fil du temps, veuillez consulter les questionnaires suivants :

- Recensement de 2021
  - Questionnaire [2A-L](#)
  - Questionnaire [2A-R](#)
- Recensement de 2016
  - Questionnaire [2A-L](#)
  - Questionnaire [2A-R](#)

- Enquête nationale auprès des ménages de 2011
  - Questionnaire [N1](#)
  - Questionnaire [N2](#).

## 5.1.2 Modifications législatives

Les modifications apportées aux lois canadiennes en ce qui concerne les peuples autochtones peuvent avoir une incidence sur la façon dont les Canadiens répondent aux questions visant à désigner les peuples autochtones. Par exemple, en septembre 2011, le gouvernement du Canada a reconnu par décret la Première Nation Qalipu Mi'kmaq de Terre-Neuve-et-Labrador, conformément à la *Loi sur les Indiens*. Le nombre d'Indiens inscrits ou d'Indiens des traités vivant à Terre-Neuve-et-Labrador a augmenté, passant de 6 600 selon le Recensement de 2006 à 21 155 selon le Recensement de 2016. Les lois pertinentes comprennent le projet de loi C-31 en 1985, le projet de loi C-3 en 2011 et le projet de loi S-3 en 2017.

## 5.1.3 Mobilité de réponse

Outre les facteurs énumérés précédemment, certaines personnes déclarent leur identité autochtone ou leur ascendance autochtone différemment d'une période de collecte des données à une autre pour diverses raisons. La mobilité de réponse désigne le mouvement des réponses d'une catégorie à une autre, comme « Non, pas Première Nation, Métis ou Inuk (Inuit) » à « Oui, Métis ». La mobilité de réponse a une incidence plus marquée sur les estimations des populations des Premières Nations et des Métis que sur les estimations de la population des Inuit. Les changements d'attitude concernant l'identité autochtone, les décisions judiciaires ou les modifications juridiques anticipées, le climat social et d'autres facteurs peuvent avoir des répercussions sur la façon dont les personnes s'identifient.

## 5.1.4 Autres facteurs ayant des répercussions sur les réponses aux questions liées aux Autochtones

En résumé, les estimations démographiques pour des concepts comme l'identité autochtone et le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités sont influencées par de nombreux facteurs. Les utilisateurs doivent prendre note que les estimations ponctuelles et les changements au fil du temps sont influencés par une combinaison de facteurs, à savoir la croissance naturelle, les changements de couverture et de mesure, ainsi que d'autres facteurs qui ont des répercussions sur la façon dont les personnes s'identifient. Il n'est pas possible de quantifier les répercussions qu'ont ces changements pris isolément.

## 5.1.5 Différences dans la liste des réserves et établissements partiellement dénombrés

En 2021, on comptait 63 réserves et établissements partiellement dénombrés dans le cadre du recensement. Les réserves et établissements partiellement dénombrés ont des répercussions sur les estimations du recensement pour la population des Premières Nations vivant dans les réserves, ainsi que pour la population d'Indiens inscrits ou d'Indiens des traités vivant dans les réserves. Il se peut que les estimations des autres populations aient aussi été touchées. Parmi ces autres populations figurent la population totale d'identité autochtone, la population d'identité des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), la population totale d'ascendance autochtone, la population d'ascendance des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), la population d'Indiens inscrits ou d'Indiens des traités, la population qui a déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne, ainsi que la population vivant dans les réserves et les établissements des Premières Nations.

Les estimations liées à d'autres variables relatives aux Premières Nations, comme la langue et le logement de bande, peuvent aussi être touchées par le dénombrement partiel de certaines réserves et de certains établissements dans le cadre du recensement. Cette situation n'a pas de répercussions sur les estimations des populations des Inuit ou des Métis parce que ces populations sont beaucoup moins susceptibles de vivre dans des réserves.

L'ampleur de l'incidence de l'exclusion des réserves et établissements partiellement dénombrés peut varier selon la région géographique à l'étude. Elle est moindre pour les plus grandes régions géographiques comme le Canada, les provinces et territoires, et peut être plus marquée pour les plus petites régions géographiques.

## 5.1.6 Changements apportés aux genres de subdivisions de recensement ayant trait à la population dont la résidence est « dans une réserve »

De temps à autre, des changements sont rapportés aux régions géographiques associées à la population « [résidence dans une réserve ou hors réserve](#) » (voir la définition de [subdivision de recensement \[SDR\]](#) dans le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021](#), n° 98-301-X au catalogue de Statistique Canada). En 2006, on comptait 1 174 SDR dans les réserves; en 2011, 997; en 2016, 984; en 2021, 1 026. Ces changements peuvent être le résultat d'ajouts, de suppressions, de modifications des limites ou de fusions. De plus, seules les réserves comptant une population sont reconnues comme des SDR distinctes.

## 5.1.7 Comparabilité des chiffres de population et des logements au fil du temps

En 2016 et en 2006, les logements dans les réserves dont l'occupation/inoccupation ne pouvait pas être vérifiée ou déterminée pendant la collecte ont été pour la plupart considérés comme étant inoccupés. En 2011, les logements pour lesquels l'occupation/inoccupation ne pouvait pas être vérifiée ou déterminée ont été pour la plupart considérés comme étant occupés. L'occupation/inoccupation réelle de ces logements était inconnue, et les hypothèses faites pendant la collecte peuvent rendre compte avec différents niveaux d'exactitude de la situation réelle des différentes réserves.

En 2021, une étape d'intervention manuelle a été ajoutée, ce qui a permis à des spécialistes du domaine de Statistique Canada d'examiner les divers logements dans les réserves pour lesquels l'occupation/inoccupation n'a pas pu être déterminée pendant la collecte. Ces logements ont été présumés inoccupés, à moins que ces spécialistes n'aient déterminé qu'un certain nombre de logements dans une communauté donnée devraient être considérés comme étant occupés. Ce changement à la méthodologie a été recommandé comme une amélioration.

Cette différence de méthodologie n'a pas de répercussions sur la comparabilité des chiffres des divers recensements pour toutes les réserves. Elle peut avoir des répercussions au moment de la comparaison des chiffres pour les réserves qui comptaient un nombre important de logements dont l'occupation/inoccupation était inconnue à un moment donné.

Lorsqu'on analyse les changements dans les chiffres de population et des logements au fil du temps, il est recommandé d'inclure plusieurs années de référence, particulièrement pour les régions géographiques plus petites. Il se peut que les répercussions de la non-réponse soient plus importantes pour les populations plus petites. La méthodologie du Recensement de 2016 est comparable à celle utilisée pour le Recensement de 2006. Par conséquent, les comparaisons entre le Recensement de 2006 et le Recensement de 2016 ne sont pas touchées par cette différence méthodologique.

Après la diffusion des chiffres de population et des logements, des problèmes liés aux données sont parfois décelés lors du processus d'examen officiel. Pour prendre connaissance des changements apportés à la suite de l'examen officiel des chiffres de 2021, veuillez consulter les [Modifications aux chiffres de population et des logements, Recensement de 2021](#). Pour obtenir plus de renseignements sur les examens officiels, veuillez consulter la [Politique de réponse aux demandes d'examen officiel des chiffres de population et des logements du Recensement de 2021](#) de Statistique Canada.

## 5.1.8 Comparabilité avec le Registre des Indiens

Le Recensement de 2021, les recensements précédents de même que le Registre des Indiens maintenu par Services aux Autochtones Canada (SAC) sont les sources principales de données démographiques sur la population des Indiens inscrits.

Les recensements constituent un portrait instantané de la population qui se désigne comme Indien inscrit ou Indien des traités à un moment précis, alors que le Registre des Indiens est un fichier administratif permanent de nature législative qui est fondé sur l'inscription de personnes répondant à des critères particuliers définis dans la *Loi sur les Indiens*.

Les estimations du recensement sont influencées par les facteurs suivants : le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant dans des réserves et établissements partiellement dénombrés, où le dénombrement n'a pas été autorisé ou a été interrompu avant d'être terminé; le sous-dénombrement des Indiens inscrits vivant dans des réserves et établissements participants et ceux vivant hors réserve. Par ailleurs, en raison de l'utilisation des questionnaires abrégés, le recensement n'a pas permis de recueillir de données sur les Indiens inscrits vivant dans des établissements institutionnels (hôpitaux, résidences pour personnes âgées, prisons, refuges, etc.), ni sur les Indiens inscrits vivant à l'extérieur du pays.

En revanche, le Registre des Indiens constitue un volet du Système d'inscription des Indiens de SAC. Bien qu'il soit considéré comme étant la source officielle pour le nombre d'Indiens inscrits en fonction des critères définis dans la *Loi sur les Indiens*, le Registre des Indiens est limité. Tout d'abord, l'objet principal de ce registre est de consigner les noms des personnes ainsi qu'un ensemble de données non obligatoires en conformité avec des paragraphes précis de la *Loi sur les Indiens*. Comme il n'a pas été conçu pour l'analyse statistique, les données qu'il contient ne répondent pas nécessairement aux exigences de certaines activités statistiques (p. ex. projections démographiques, structure des mouvements migratoires).

De plus, il y a un délai entre le moment où un événement se produit et son enregistrement dans le Registre des Indiens. Il est donc possible que certains événements qui se sont produits durant une année donnée ne soient pas inscrits au Registre des Indiens dans la même année. Les exemples suivants, tirés du rapport intitulé [Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence, 2021](#) (soit l'année la plus récente pour laquelle le rapport est disponible), illustrent ce concept :

1. Les nouveau-nés ayant droit à l'inscription au moment de leur naissance peuvent ne pas être inscrits au 31 décembre. Souvent, les parents ne déclarent la naissance de leur enfant que quelques années plus tard. Il est estimé que, de toutes les naissances inscrites en 2021, environ 90 % ont eu lieu avant 2021.
2. Les noms des personnes décédées ne sont parfois rayés du Registre des Indiens qu'après un certain temps. Un certificat de décès ou une confirmation de décès présumé est normalement nécessaire pour rayer un nom du Registre des Indiens.
3. Les codes de résidence ne sont normalement mis à jour que lorsqu'un événement est inscrit, bien que certaines bandes fassent une mise à jour plus fréquemment. La résidence demeure une catégorie facultative, puisqu'il n'est pas obligatoire de recueillir cette information.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le Registre des Indiens, veuillez vous reporter à [Comment mettre à jour le registre des Indiens](#).

En outre, le statut d'Indien inscrit ne garantit pas le statut de résident canadien. Le Registre des Indiens comporte un certain nombre de personnes inscrites vivant à l'étranger.

Les objectifs distincts ainsi que les différences relatives à la méthodologie et aux concepts entre le Registre des Indiens et le recensement donnent des estimations qui ne peuvent pas être comparées directement. Selon le recensement, le nombre d'Indiens inscrits était estimé à 831 720 personnes le 11 mai 2021. Cela représente 19,1 % de moins que l'estimation provenant du Registre des Indiens en date du 31 mai 2021, soit 1 028 153 personnes.

## 5.1.9 Comparabilité avec les projections du modèle Demosim

Demosim est un modèle de projections démographiques créé et maintenu à Statistique Canada, qui utilise la technique de la microsimulation. Il sert à réaliser de manière dynamique des projections démographiques à l'échelle des provinces, des territoires, des régions métropolitaines de recensement et de certaines unités géographiques plus petites, selon plusieurs caractéristiques (âge, sexe, lieu de naissance, identité autochtone, statut d'Indien inscrit, groupe de minorités visibles, statut de génération, langues, plus haut niveau de scolarité

atteint, activité sur le marché du travail, etc.). À cette fin, il simule des événements tels que les naissances, les décès, les migrations et les changements de niveau de scolarité, et ce, en fonction de divers scénarios d'accroissement démographique<sup>2</sup>.

Des projections personnalisées<sup>3</sup> tirées du modèle Demosim et fondées sur le Recensement de 2016 ont été préparées spécifiquement pour la comparaison des données du Recensement de la population de 2021 avec les résultats des projections en date du 11 mai 2021 pour plusieurs variables, dont l'identité autochtone.

Pour la variable relative à l'identité autochtone, deux scénarios de projections en fonction de différentes hypothèses de mobilité de réponse intragénérationnelle<sup>4</sup> ont été préparés. L'un des scénarios comprenait une mobilité de réponse pour les Métis et les membres des Premières Nations selon les niveaux récents<sup>5</sup> de mobilité de réponse. L'autre scénario a été préparé selon l'hypothèse qu'il n'y avait aucune mobilité de réponse depuis 2016.

À l'échelle du Canada, les estimations du Recensement de 2021 concernant la population d'identité autochtone (1 807 250 Autochtones) étaient inférieures aux projections du modèle Demosim selon le scénario avec mobilité de réponse (1 953 000 Autochtones), mais supérieures aux projections de ce modèle selon le scénario sans mobilité de réponse (1 803 000 Autochtones). En outre, l'écart entre les deux sources était plus prononcé si l'on examinait des groupes autochtones précis, particulièrement les membres des Premières Nations.

La projection utilise une population de départ qui est corrigée en fonction du sous-dénombrement (y compris des réserves et établissements partiellement dénombrés). Selon les méthodes, on s'attend à ce que le résultat des projections inclue une population plus élevée vivant dans les réserves, comparativement aux résultats du recensement non corrigés.

- 
2. Pour obtenir plus de renseignements sur le modèle Demosim, veuillez consulter le rapport méthodologique [Projections des populations et des ménages autochtones au Canada, 2016 à 2041 : aperçu des sources de données, méthodes, hypothèses et scénarios](#), n° 17-20-0001 au catalogue de Statistique Canada. Ce rapport fournit des renseignements sur le contenu du modèle Demosim, notamment sa population de départ, son fonctionnement général, de même que les sources de données et les méthodes ayant servi à la modélisation de ses diverses composantes.
  3. Afin de réaliser les projections personnalisées du modèle Demosim, on a utilisé une version modifiée du scénario de référence figurant dans le rapport [Projections démographiques pour le Canada et ses régions sur les thèmes de l'immigration et de la diversité, 2016 à 2041 : aperçu des hypothèses et des scénarios](#), n° 17-20-0001 au catalogue de Statistique Canada. Les modifications comprenaient des calages spéciaux pour une correspondance avec les estimations démographiques des naissances, des décès, de l'émigration et des migrants internes. Un calage final a été appliqué selon le groupe d'âge, le sexe à la naissance et la province ou le territoire de résidence pour une correspondance avec les chiffres du Recensement de 2021 (questionnaire abrégé) [à l'exception de la population exclue de l'univers du questionnaire détaillé].
  4. La mobilité de réponse intragénérationnelle, ou la mobilité ethnique intragénérationnelle (terme utilisé dans les produits de Demosim), désigne la variation dans la déclaration du groupe autochtone d'une personne au cours de sa vie.
  5. Le niveau récent de mobilité ethnique intragénérationnelle (observé entre 2011 et 2016) est appliqué au début de la projection, puis il converge progressivement au niveau moyen pour la période de 1996 à 2016.

## 6. Conclusion

En résumé, le recensement fournit des renseignements essentiels sur les Premières Nations, les Métis et les Inuit au Canada. Il n'existe aucune autre source d'information offrant des données socioéconomiques détaillées sur de si petits domaines d'intérêt. Les estimations relatives à la population autochtone peuvent changer au fil du temps en raison de la croissance démographique et de certains autres facteurs non démographiques. Les utilisateurs des données du recensement sur les Autochtones doivent être au fait des changements qui influent sur l'interprétation des données, y compris les changements liés aux concepts et aux variables, à l'enquête et aux processus statistiques, à la couverture, aux décisions judiciaires et législatives, ainsi qu'à l'environnement social.